



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre, le Conseil municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean-Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, Mme Marie-Claude AYMARD, Mme Corinne CHEVAL, Mme Patricia FAURE, M. Daniel HUGOUD, Mme Stéphanie VEYRET, M. Christian DELAS, M. Damien EYNARD, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Régine VERON.

Absents : M. Jean-Marc KEHRWILLER

Date de la convocation : 12 décembre 2022

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut siéger valablement.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Damien EYNARD, secrétaire de séance pour le Conseil Municipal.

Début à 18h00

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 NOVEMBRE 2022

Approuvé à l'unanimité

2) POINT SUR LES BUDGETS

M. le Maire informe le conseil municipal que la commission finances s'est réunie le 14 décembre 2022 afin de faire un point sur la situation budgétaire.

- **Budget Principal**

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	110454.71€	524353.67€
Dépenses	112940.99€	521623.71€
Résultats	-2486.28€	2729.96€

- **Budget Multiservices**

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	3399.27€	8125.10€
Dépenses	17331.52€	3399.27€
Résultats	-13932.25€	4725.83€

M. le Maire précise au conseil municipal qu'il manque des recettes en fonctionnement et en investissement. Pour le budget du Multiservices, le déficit en investissement provient du remplacement d'éléments dans la cuisine de la Treille.

3) DELIBERATIONS

3a) Finances

- Tarifs Communaux 2023

La Commission Finances présente son projet de tarifs Communaux pour l'année 2023. Les tarifs sont majoritairement maintenus sans inflation. Une légère hausse est proposée pour les tarifs de location de la salle des Berges du Rhône. Mr le Maire propose de valider ces tarifs.

OBJET	Tarif 2023	CAUTIONS	ARRHES
	En Euro	En Euros	En Euros
Salle Joseph BADEL non résidant à Gervans			
Location	450,00 €	500,00 €	
Jeton de chauffage	15,00 €		
Salle Paul DELHOME Repas sans musique non résidant à Gervans			
Location	270,00 €	500,00 €	
Salle Joseph BADEL résidant à Gervans			
Location	170,00 €	500,00 €	
Jeton de chauffage	15,00 €		
Salle Paul DELHOME Repas sans musique résidant à Gervans			
Location	100,00 €	500,00 €	
Salle les berges du Rhône résidant à Gervans			
Grande salle+rgt1+bar+office+WC+petite salle+rgt2	750,00 €	2 000,00 €	225,00 €
Grande salle+rgt1+bar+office+WC	500,00 €	2 000,00 €	150,00 €
Bar+office+salle annexe+WC+rgt2	420,00 €	2 000,00 €	126,00 €
Bar+office+WC+rgt2	350,00 €	2 000,00 €	105,00 €
Salle les berges du Rhône non résidant à Gervans			
Grande salle+rgt1+bar+office+WC+petite salle+rgt2	1 000,00 €	2 000,00 €	300,00 €
Grande salle+rgt1+bar+office+WC	760,00 €	2 000,00 €	228,00 €
Bar+office+salle annexe+WC+rgt2	640,00 €	2 000,00 €	192,00 €
Bar+office+WC+rgt2	530,00 €	2 000,00 €	159,00 €
Salle les berges du Rhône à Gervans			
1 jour supplémentaire weekend et jour férié	80,00 €		24,00 €
1 jour usage commercial Hors weekend et jour férié	200,00 €	2 000,00 €	60,00 €
Concession cimetière			
Trentenaire Simple	150,00 €		
Trentenaire Double	300,00 €		
Cinquantenaire Simple	200,00 €		
Cinquantenaire Double	400,00 €		
Colombarium pour cinquante ans	420,00 €		

Approuvé à l'unanimité

- Subvention exceptionnelle

Mme Stéphanie VEYRET Conseillère Municipale présente au conseil municipal son projet de participation en binôme au Raid Cœur d'Argan en compagnie de Mme Valérie PONSONNET. Ce raid permet la collecte de fonds pour la lutte contre le Cancer.

La Commission des Finances propose d'accompagner ce projet par une subvention exceptionnelle de 300€.

Mme Stéphanie Veyret ne participe pas au vote.

Approuvé à l'unanimité

- **Amortissement linéaire en M57**

M. le Maire expose au conseil municipal que la règle pour les amortissements en M57 est le prorata temporis : C'est-à-dire que l'amortissement d'une immobilisation démarre à compter de sa date de mise en service.

M. le Maire informe le conseil municipal que les amortissements des immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2023 seront linéaires par dérogation à partir du 1^{er} janvier 2023. Les écritures seront passées au compte 204 sur une durée de 10 ans.

Approuvé à l'unanimité

- **Ouverture de crédit en investissement**

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'ouverture de crédit d'investissement de 51235.69 € pour d'éventuels travaux divers pour le budget 2023.

Ce montant correspond à 25% du montant total maximum d'investissement autorisé.

Approuvé à l'unanimité

3b) Administration générale

- **Convention de co-maîtrise d'ouvrage**

M. le Maire fait part au conseil municipal du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Arche Agglo souhaite mener une étude sur les ruissellements des côteaux non urbanisés relevant de la compétence communale et du ruissellement en zone urbaine relevant de la compétence de l'Agglomération (GEPU).

Arche Agglo se propose de mener l'étude de maîtrise d'ouvrage des communes pour assurer une cohérence des résultats sur le territoire et de réaliser une économie de regroupement.

Approuvé à l'unanimité

4) TRAVAUX DES COMMISSIONS

M. le Maire propose d'organiser les travaux des commissions dans les prochaines semaines afin de remonter les projets et de construire le budget 2023.

5) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Soirée des chants de Noël ce samedi 17 décembre à 18h30
- Délestage électrique en cas de surconsommation : M. le Maire présente le plan national en cas de délestage durant les périodes hivernales
- Le prochain Conseil Municipal sera lundi 27 mars à 18h.

La séance est levée à 19h58

Le secrétaire de séance

D. EYNARD

Le Maire

P. CLAUDEL

DEFINITIF